

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS

Séance du 22/06/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette, GUITHON Bernard, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric

Etaient absents et excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Délibération N° 2020 – 20 : Création et constitution des Commissions municipales

Monsieur Le Maire expose que le conseil municipal peut former en début de mandat puis au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur Le Maire propose de créer les commissions municipales suivantes, chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- Commission de l'urbanisme
- Commission du personnel communal
- Commission sécurité des pistes
- Commission agriculture, alpages, chemins
- Commission sociale, logement
- Commission école
- Commission eau
- Commission entretien des bâtiments / travaux
- Commission tourisme

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commission de l'urbanisme

L'ensemble du Conseil Municipal

Commission du personnel communal

L'ensemble du Conseil municipal

Responsable du personnel : Mr GUITHON Bernard

Commission sécurité des pistes

Mr DUSSERT Cédric MR DIEUDIONNE Laurent MR PISTOLET William

Commission agriculture, alpages, chemins

Agriculture, Alpages : MR OUGIER Jean Patrick Mme CROUZET Louissette
Chemins : MR DUSSERT Cédric

Commission sociale, logement

Mme OUGIER Isabelle Mme CROUZET Louissette Mme MAYET Christelle
Logement : Mme DUSSERT Sandrine
Maison paramédicale : Mme OUGIER Isabelle Mme CROUZET Louissette

Commission école

Mme OUGIER Isabelle Mme DUSSERT Sandrine Mme MAYET Christelle

Commission eau

Mr OUGIER Jean Patrick Mr JOUFFREY Camille Mr GUITHON Bernard
Mr DUSSERT Cédric

Commission entretien des bâtiments / travaux

Mr OUGIER Jean Patrick Mr GUITHON Bernard Mr PISTOLET William
Mme OUGIER Isabelle Mme DUSSERT Sandrine

Commission tourisme

Mme CROUZET Louissette Mme DUSSERT Sandrine Mme OUGIER Isabelle
Mme MAYET Christelle

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christian PICHOU

